



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/080

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE FRANCE
DIGUES**

Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 
ID : 033-243301264-20200729-2020_080-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 16

Date de convocation : 22 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 22 juillet 2020

**Le 28 juillet de l'année deux mille vingt
à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PREVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. BARBAN
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	E	Mme BOURROUSSE	VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	P		POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	P		SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	P	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	E	Mme PERPIGNAA GOULARD	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/080

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE FRANCE DIGUES

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2014/114 du 23/09/14 portant adhésion de la CCM à l'association FRANCE DIGUES,

Vu la décision du président du 04 mars 2020 relative au renouvellement de l'adhésion à France digues pour l'année 2020,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La vocation de l'Association France Dignes a pour objet de :

- Mettre en réseau les gestionnaires et construire une plate-forme d'échanges techniques (site Internet) à laquelle pourront participer professionnels et experts,
- Proposer un accès privilégié et une assistance à l'utilisation d'outils spécifiques portés par France Dignes, déjà existants,
- Former et diffuser les bonnes pratiques : France Dignes organisera ou co-organisera des formations et des journées techniques ciblées sur des sujets répondant aux besoins des adhérents,
- Animer des débats entre les différents gestionnaires afin de porter leur parole auprès des pouvoirs publics,
- Assurer une veille technique et réglementaire, des actualités, des débats, une analyse régulière des métiers représentés chez les gestionnaires de digues, ainsi que des besoins en formation, une analyse méthodologique des retours d'expérience, etc.

L'Association a également vocation à être un partenaire et un interlocuteur des pouvoirs publics et à œuvrer à la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) des gestionnaires de digues et ouvrages de protection contre les crues et submersions marines, au sens du décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007.

Il est proposé les membres suivants :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Monsieur LEMIRE	Monsieur RIDET

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Désigne les élus ci-dessus pour représenter la Communauté de communes de Montesquieu au sein de la Conférence,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait à Martillac, le 28 juillet 2020

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

